

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2014

Réception par le Prefet : 16/06/2014

Publication : 20/06/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-6-1-1

Séance du vendredi 13 juin 2014

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU REMBOURSEMENT D'UN PRÊT D'HONNEUR.

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2014-2-1-5 du 13 mars 2014 relative au Budget Primitif 2014,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde la remise gracieuse de l'intégralité de la dette de M. D. pour le remboursement d'un prêt d'honneur étudiant soit 1 524.49 €.
- précise que les crédits nécessaires à l'émission du mandat pour l'annulation du titre émis sur l'exercice 2013 sont inscrits au chapitre 67 fonction 01 nature 673 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions